

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal
du 26 mars 2024 à 20h30,
réuni en l'Hôtel de Ville,
sous la présidence de
Madame Virginie DOUAT, Maire
Date de convocation : 20 mars 2024

Conseillers en exercice : 33
Conseiller présents : 23
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de votants : 28

Etaient présents :

Virginie DOUAT, Claude LEGOUY, Murielle WOLSKI, Michel SPEMENT, Françoise NIVESSE, Julien PICHELIN, Catherine LECOMTE, Sylvain DUBOIS, Gérard BELLEMERE, Bernard HERBETTE, Daniel DECLEIR, Pascal FAYOLLE, Lysiane MOINAT, Ghislaine LEROY, Rachel DELBOUYS, Juliette CELESTIN, Marie-José FERREIRA, Olivier GRARD, Hilal CHETATI, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Jean-Louis CLOUET, Thierry GALIN.

Absents ayant donné pouvoirs :

Vincent CORNILLE, pouvoir à Murielle WOLSKI, Cécilia RUGALA, pouvoir à Ghislaine LEROY, Claude DALLE, pouvoir à Claude LEGOUY, Isabelle DELEPINE, pouvoir à Lysiane MOINAT, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Josy CARREL-TORLET.

Est désigné secrétaire de séance : Michel SPEMENT

**DEL 2024-03-15
BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT
VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2024**

Rapporteur : Virginie DOUAT, Maire

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 20 février 2024,

Vu les résultats du compte administratif de l'exercice 2023,

Vu la délibération portant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2023,

Considérant que le budget proposé s'équilibre à 1.347.295,73 € en fonctionnement et à 1.835.779,19 € en investissement, selon le détail suivant :

Chapitre	Article	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024
011	Charges à caractère général	20 000,84	20 000,00
012	Charges de personnel	55 900,00	61 700,00
66	Charges financières	110 000,00	100 000,00
67	Charges exceptionnelles	35 000,00	35 000,00
023	Virement à la section d'investissement	598 015,00	600 595,73
042	Opérations d'ordre entre sections	557 771,00	530 000,00
Total Dépenses de fonctionnement		1 376 686,84	1 347 295,73

Chapitre	Article	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024
70	Produits des services et du domaine	800 000,00	780 000,00
74	Dotations et participations	20 000,00	
042	Opérations d'ordre entre sections	203 067,00	178 400,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	353 619,84	388 895,73
Total Recettes de fonctionnement		1 376 686,84	1 347 295,73

Chapitre	Article	Budget primitif 2023 + RAR	RAR 2023	Budget primitif 2024 + RAR
16	Emprunts et dettes assimilées	320 000,00		310 000,00
20	Immobilisations incorporelles			30 000,00
21	Immobilisations corporelles	30 271,20		50 000,00
23	Immobilisations incorporelles	698 273,68	455 183,46	1 117 379,19
020	Dépenses imprévues	50 000,00		
45	Opérations pour compte de tiers	98 015,00		50 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections	203 067,00		178 400,00
041	Opérations patrimoniales	50 000,00		100 000,00
001	Résultat d'investissement reporté	523 527,33		0,00
Total Dépenses d'investissement		1 973 154,21		1 835 779,19

Chapitre	Article	Budget primitif 2023 + RAR	RAR 2023	Budget primitif 2024 + RAR
13	Subventions d'investissement	22 287,00	118 514,00	118 514,00
16	Emprunt			
10	Dotations	564 297,02		250 088,46
27	Autres immobilisations financières	90 751,19	11 691,40	111 691,40
45	Opérations pour compte de tiers	90 033,00	32 457,00	82 457,00
023	Virement de la section fonctionnement	598 015,00		600 595,73
040	Opérations d'ordre entre sections	557 771,00		530 000,00
041	Opérations patrimoniales	50 000,00		100 000,00
001	Résultat d'investissement reporté			42 432,60
Total Recettes d'investissement		1 973 154,21	162 662,40	1 835 779,19

TOTAL GENERAL	3 349 841,05	3 183 074,92
----------------------	---------------------	---------------------

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20240326-DEL2024-03-15-DE
Date de télétransmission : 29/03/2024
Date de réception préfecture : 29/03/2024

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver le budget primitif du budget Assainissement pour l'exercice 2024, tel que présenté ci-dessus,
- Autoriser le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la proposition du rapporteur.

3 abstentions :

Arnaud FOUBERT, pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme,
A Crépy-en-Valois, le 26 mars 2024.

Publié sur le site internet
de la commune
le : 29 MARS 2024

Michel SPEMENT
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois



INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérécourse citoyen accessible par le biais du site : www.telerecours.fr.

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le même délai.



Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20240326-DEL2024-03-15-DE
Date de télétransmission : 29/03/2024
Date de réception préfecture : 29/03/2024